

Mauritanie : Évaluation du plan stratégique de pays du PAM 2019-2022

Résumé des termes de référence



SAUVER
DES VIES
CHANGER
LES VIES

Les évaluations des plans stratégiques de pays (EPSP) englobent l'intégralité des activités du PAM pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) fournir des éléments d'évaluation et des enseignements sur la performance du PAM pour les décisions stratégiques au niveau des pays, en particulier pour l'élaboration du prochain plan stratégique de pays ; et 2) rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Objet et priorités de l'évaluation

Le plan stratégique de pays (PSP) du PAM en Mauritanie (2019-2022) s'articule autour de six résultats stratégiques axés sur les réponses d'urgence, une approche intégrée pour la résilience, le renforcement des capacités institutionnelles et les services humanitaires communs. Dans le cadre du PSP, le PAM prévoyait de jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités institutionnelles requises pour le système de protection sociale adaptatif, en se concentrant sur le renforcement de la résilience aux niveaux national et communautaire.

Le budget total du PSP en Mauritanie approuvé par le Conseil d'administration du PAM en novembre 2018 était de 132,4 millions de USD pour un total d'environ 445 000 bénéficiaires sur quatre ans (2019-2022). Une révision budgétaire approuvée en juin 2020 a porté le budget total à 164,6 millions de USD et le nombre prévu de bénéficiaires à environ 680 000.

L'unité d'analyse de l'évaluation sont le PSP approuvé en novembre 2018 et le PSP provisoire de transition (PSPP-T, janvier-décembre 2018), ainsi que toute révision budgétaire approuvée ultérieurement. L'évaluation couvrira toutes les activités du PAM (y compris les résultats transversaux) à partir de 2018, ainsi que l'année 2017 en relation avec le développement du PSPP-T et du PSP actuel, pour mieux évaluer dans quelle mesure les changements stratégiques envisagés avec l'introduction du PSP ont eu lieu.

L'évaluation se focalisera sur les contributions du PAM aux résultats stratégiques énoncés dans le PSP, l'établissement de liens de cause à effet plausibles entre les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, l'environnement opérationnel et les changements observés au niveau des résultats, en tenant compte aussi des effets inattendus. Elle mettra également l'accent sur le respect des principes humanitaires, l'égalité des genres, la protection et la responsabilité envers les populations touchées.

L'évaluation respectera les normes et standards du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG) et les critères d'évaluation du Comité de l'Assistance au Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE/CAD), à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacité, la durabilité, ainsi que la connectivité et la couverture.

Objectifs et utilisateurs de l'évaluation

Les évaluations du PAM servent le double objectif de rendre compte de l'action menée et d'en tirer des enseignements. L'évaluation cherchera à solliciter le point de vue d'un large éventail de parties prenantes internes et externes, à être utile aux différents acteurs concernés et à fournir des enseignements à l'échelle nationale,

régionale et institutionnelle. Les principaux utilisateurs des constats et des recommandations issus de la présente évaluation seront le bureau de pays du PAM et ses partenaires. Cette évaluation permettra d'éclairer la conception du nouveau plan stratégique de pays. Le rapport d'évaluation sera présenté à la session du Conseil d'administration en novembre 2022.

Questions d'évaluation clés

L'évaluation abordera les quatre questions clés suivantes :

QUESTION 1. Dans quelle mesure la position stratégique, le rôle et la contribution spécifique du PAM en Mauritanie sont-ils fondés sur les priorités du pays et les besoins des populations ainsi que sur les atouts du PAM ?

L'évaluation cherchera à déterminer dans quelle mesure le PSPP-T et le PSP étaient pertinents pour les politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, notamment la réalisation des objectifs nationaux de développement durable. Elle évaluera en outre dans quelle mesure le PSPP-T et le PSP ont répondu aux besoins des personnes les plus vulnérables du pays (y compris les réfugiés) pour garantir que personne ne soit laissé pour compte ; si le positionnement stratégique du PAM est resté pertinent tout au long de la mise en œuvre du PSPP-T et du PSP à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités et des besoins nationaux, en particulier en réponse à la pandémie de COVID-19 ; et dans quelle mesure le PSPP-T et le PSP étaient cohérents et alignés sur le cadre de coopération plus large des Nations Unies et comprenaient des partenariats stratégiques appropriés fondés sur l'avantage comparatif du PAM dans le pays.

QUESTION 2. Quelle est l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du PSPP-T et du PSP de la Mauritanie ?

L'évaluation examinera dans quelle mesure le PAM a réalisé les produits escomptés et contribué aux résultats stratégiques escomptés du PSPP-T et du PSP, y compris la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, responsabilité envers les populations touchées, égalité des genres et autres questions d'équité). Elle appréciera également dans quelle mesure les réalisations du PSPP-T et du PSP sont susceptibles d'être pérennes ; et si le PSPP-T et le PSP ont facilité l'établissement de liens plus stratégiques entre l'aide humanitaire, le développement et, le cas échéant, l'action en faveur de la paix.

QUESTION 3. Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficiente pour contribuer aux produits et résultats stratégiques du PSPP-T et du PSP ?

L'évaluation déterminera si les produits ont été réalisés dans les délais prévus ; la couverture et le ciblage des interventions ont été appropriés ; la fourniture de l'assistance a été efficiente ; et si des mesures alternatives plus efficaces ont été envisagées.

QUESTION 4. Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a opéré le changement stratégique attendu par le PSPP-T et le PSP ?

L'évaluation cherchera à déterminer dans quelle mesure le PAM a

analysé et utilisé les données existantes sur les défis liés à la faim, les problèmes de sécurité et de nutrition dans le pays pour développer le PSPP-T et le PSP. Elle appréciera également dans quelle mesure le PSPP-T et le PSP ont conduit à : une mobilisation des ressources adéquates, prévisibles et flexibles ; au développement de partenariats appropriés et d'une collaboration avec d'autres acteurs ; une plus grande flexibilité dans des contextes opérationnels dynamiques, en particulier en ce qui concerne l'adaptation et la réponse au COVID-19 et à d'autres crises et défis inattendus ; et comment ces facteurs affectent les résultats. Enfin, l'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur organisationnel et contextuel ayant influé sur la performance du PAM et le changement stratégique escompté par le PSPP-T et le PSP.

Portée, méthodologie et questions éthiques

L'évaluation adoptera une approche méthodologique mixte se reposant sur des sources de données primaires et secondaires, y compris une revue documentaire, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des données obtenues de sources multiples et par différentes méthodes sera effectuée pour valider les résultats et éviter les biais dans le jugement évaluatif.

Dû à la pandémie de COVID-19, la phase de démarrage sera menée à distance. En fonction de l'évolution des contextes national et global, la phase de collecte de données sera menée à travers un travail de terrain conduit à distance ou entièrement/partiellement dans le pays. Un atelier d'apprentissage final se tiendra soit à distance soit en Mauritanie.

L'évaluation sera conforme aux directives éthiques du PAM et de l'UNEG 2020. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de veiller au consentement éclairé, de protéger la vie privée, la confidentialité et l'anonymat des participants, d'assurer la sensibilité culturelle, de respecter l'autonomie des participants, de garantir un engagement équitable des participants (y compris des femmes et des groupes socialement exclus) et de veiller à ce que l'évaluation ne porte pas préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera menée par une équipe de consultants indépendants possédant un mélange d'expertises pertinentes liées au PSP en Mauritanie (c'est-à-dire : l'aide humanitaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les programmes scolaires, les interventions spécifiques à la nutrition, la protection sociale, le soutien aux petits exploitants agricoles, le renforcement des capacités institutionnelles, l'égalité des sexes, la protection humanitaire et la responsabilité envers les populations affectées).

RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION de l'OEV : L'évaluation sera gérée par Filippo Pompili, chargé d'évaluation au bureau de l'évaluation du PAM (OEV). Il sera le principal interlocuteur entre l'équipe d'évaluation, représentée par le chef d'équipe, et les parties prenantes au PAM, afin de garantir un processus de mise en œuvre harmonieux et le respect des normes de qualité d'OEV pour le processus et le contenu. L'assurance qualité de deuxième niveau sera fournie par Michael Carbon, chargé principal d'évaluation.

Un **Groupe de référence interne** d'un échantillon représentatif des parties prenantes du PAM issues des secteurs d'activité concernés à différents niveaux du PAM seront consultés tout au long du processus d'évaluation pour examiner et fournir des commentaires sur les produits d'évaluation.

La directrice adjointe de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de cette évaluation.

PARTIES PRENANTES : On attend des parties prenantes internes du PAM aux niveaux national, régional et du siège qu'elles collaborent durant toute l'évaluation pour garantir l'utilité et la transparence du processus. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires d'exécution et d'autres agences des Nations Unies seront consultées au cours du processus d'évaluation.

Communication

Les conclusions préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au bureau de pays, au bureau régional et au siège lors d'une séance de compte rendu à la fin de la phase de collecte de données. Une restitution des résultats préliminaires plus approfondie sera organisée en octobre 2021 pour informer le nouveau processus de conception de PSP. Un atelier d'apprentissage finale se tiendra en janvier 2022 pour promouvoir l'appropriation des résultats et des recommandations préliminaires par les parties prenantes dans le pays.

Les conclusions de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport final d'évaluation sera accessible au public sur le site Web du PAM.

Calendrier et jalons clés

Phase de mise en route : avril-juillet 2021

Collecte de données : septembre 2021

Restitution des résultats préliminaires à distance : octobre 2021

Rapports : octobre 2021 – mars 2022

Atelier d'apprentissage : janvier 2022

Conseil d'administration : novembre 2022